



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-303**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-303**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 72H* ».

Ce règlement vise à modifier le feuillet 2/4 du plan de zonage inséré à l'Annexe 1 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier afin d'agrandir la zone 72H à même les lots 6 231 473, 6 231 474, 6 231 475, 6 231 476, 6 231 477, 6 259 739, 6 259 740, 6 259 741, 6 259 642, 6 259 743, 4 691 575 du cadastre du Québec en la circonscription foncière de Saguenay, de façon à ce qu'il soit tel que montré en Annexe I dudit règlement

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 22 mai 2019.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER